



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU CALVADOS

COMMUNE DE VER SUR MER

Arrêté n°62 – 24

Portant sur circulation ALLEE DES COQUELICOTS

LA MAIRE,

VU le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2213-1 à L.2213-6,

VU le Code de la Route et notamment les articles R.110-2, R.411-25, R.411-8 et R.417-10,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription, le livre 1, 8ème partie, signalisation de temporaire et le livre 1, 8ème partie-Signalisation temporaire,

VU la demande de la **Société BAILLY INTERNATIONAL**, en date du 31 mai 2024,

CONSIDERANT l'emménagement de nouveaux habitants 3 Allée des coquelicots à VER-SUR-MER.

CONSIDERANT qu'un camion de déménagement sera présent 3 Allée des coquelicots à VER-SUR-MER.

CONSIDERANT que ce déménagement s'effectuera les 19 et 20 juin 2024, de 8h00 à 17h00,

CONSIDERANT que ce déménagement implique des mesures de sécurité routière et piétonnière.

ARRETE :

ARTICLE 1 – Les 19 et 20 juin 2024 de 08h00 à 17h00, les prescriptions suivantes s'appliquent devant le 3 Allée des coquelicots à VER-SUR-MER, **et ce dans la limite de la durée réelle d'intervention** :

La voirie sera restreinte par empiètement sur la chaussée,

ARTICLE 2 : Sécurité et signalisation du chantier

La sécurité de l'ensemble des usagers du domaine public routier devra en tout temps être assurée par une signalisation réglementaire mise en place et maintenue sous la responsabilité de la **Société BAILLY INTERNATIONAL** conformément aux dispositions de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière – Livre 1 – 8ème partie signalisation temporaire.

ARTICLE 3 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 4 : M. le Major du groupement de gendarmerie de Courseulles, la Maire de Ver-sur-Mer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, d'assurer l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la législation en vigueur.

Fait à Ver-sur-Mer, le 13 juin 2024

La Maire,

Lysiane LE DUC DREAM



Destinataires :

- M. le Major du Groupement de Gendarmerie de Courseulles
- La société BAILLY INTERNATIONAL
- Service technique de la Commune de VER-SUR-MER
- Madame Sabrina MADELAINE - ASVP